

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP *11<sup>e</sup>/25-06*  
Séance du 13 JUIL. 2006

## CONVENTION PLURIANNUELLE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SITE DU LAC BLANC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV -108 du 15 octobre 2004 portant délégation à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- ❖ d'approuver les termes de la convention pluriannuelle de développement du site du Lac Blanc prévoyant une participation départementale totale de 8 187 511,56 € sur les programmes de 2003 à 2006,
- ❖ d'autoriser le Président à signer la convention au nom du Département.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

